



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le 6 MARS 2017 à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 20h00.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

**Monsieur Clarence Lévesque, Maire
Monsieur Marcel Tremblay, conseiller numéro #1
Madame Andrée Blouin, conseillère au siège numéro # 2
Monsieur Steve Castonguay, conseiller au siège numéro# 3
Monsieur Doris Saucier, conseiller au siège numéro # 6**

ABSENT :

Madame Vanesza Chouinard, conseillère au siège numéro #5

VACANT :

Poste de conseiller # 4

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Clarence Lévesque, maire.

Monsieur André Marcil, fait fonction de directeur général et secrétaire-trésorier.

(26) Personnes sont présentes à la séance ordinaire

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue.

**Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h00.
Un court mot de bienvenue est prononcé par le président de l'assemblée.**

2. Adoption de l'ordre du jour

- 1 Ouverture de la séance et mot de bienvenue.**
- 2 Adoption de l'ordre du jour.**
- 3 Présentation du procès-verbal du 6 février 2017.**
- 4 Adoption des comptes à payer du 1er février au 28 février 2017**
- 5 Travaux de déneigement et entretien des routes employés municipaux**
- 6 Adoption du Règlement sur la rémunération des Élus rétroactif au 1 jan. 2017.**
- 7 Résolution pour le Dépôt pour Vente pour taxes impayées à la MRC.**
- 8 Résolution pour l'avertissement aux employés municipaux**
- 9 Résolution demande de subventions au réseau routier M. Bérubé Député**
- 10 Résolution pour projet PIQ Mada, Petite collectivité**
- 11 Résolution pour le remboursement du Comité régional de Sécurité incendie**
- 12 Résolution pour M. Simard, cpa ca, Firme comptable RCGT**

- 13 **Résolution pour demande de Permis d'alcool et d'évènements spéciaux 23 juillet 2017, Fabrique de la paroisse de Saint-Léandre**
- 14 **Résolution pour la demande d'aide financière Comité des P'tits Léandre**
- 15 **Résolution génie civil MRC**
- 16 **Résolution pour la nomination sur le comité multi-ressources des territoires publics intra-municipaux de Clarence Lévesque de la MRC de la Matanie.**
- 17 **Subvention parc inter-générationnel**
- 18 **Résolution de fin de contrat employé de la municipalité**
- 19 **Vente terrain municipal (suivis)**
- 20 **Explication PowerPoint taxes service 2017**
- 21 **Varia**
- 22 **Période des questions**
- 23 **Levée de l'assemblée**

RÉSOLUTION 1703-01

Il est proposé par Madame Andrée Blouin et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour et de garder le point varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

3- Adoption des procès- verbaux du 6 février 2017.

RÉSOLUTION 1703-02

Monsieur André Marcil, directeur général et secrétaire trésorier, dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 6 février 2017, une dispense de lecture est faite car les membres du conseil municipal ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance ordinaire.

Il est proposé par Madame Andrée Blouin et unanimement résolu d'adopter le procès – verbal de la séance du lundi 6 février avec un amendement au point 10

Il est discuté de remettre des avertissements disciplinaires à trois des employés municipaux, afin de respecter les ordres donnés et de se conformer à leur code d'éthique et déontologie des employés municipaux de Saint-Léandre. Le dépôt des avertissements aux employés municipaux s'effectuera dans leurs dossiers d'employés respectifs lors de la prochaine assemblée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4- Adoption des comptes payés de février 2017.

RÉSOLUTION 1703-03

Il est proposé par Monsieur Doris Saucier et unanimement résolu d'adopter les comptes payés de février 2017 pour un montant de 225 409.77 \$, ce montant représente les chèques numérotés # 1741 à # 1762 du compte bancaire de la Municipalité #14060.

Que ces documents font partie intégrante du procès-verbal comme s'ils sont ici au long. (Voir annexe 2017-02 déboursés)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussigné, André Marcil, , directeur général et secrétaire trésorier, certifie conformément à l'article 961, du Code Municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

Considérant que la municipalité désire se retirer de montant à rembourser de la MRC de la Matanie.

5-Rapport des travaux employés municipaux de février 2017

À titre d'information, il est discuté des travaux des employés municipaux pour le mois de février, par Monsieur Dave Caron, responsable des employés voirie de Saint-Léandre.

6-Adoption du règlement 315-2017, Salaires et Allocations Conseil Municipal de Saint-Léandre

RÉSOLUTION 1703-04

Il est proposé par Monsieur Doris Saucier et unanimement résolu de procéder à l'indexation du salaire et de l'allocation du Conseil Municipal de Saint-Léandre de 2% pour l'année 2017 rétroactivement au 1^{er} janvier 2017.

Règlement 315-2017 Traitement des élus

Concernant le traitement des membres du conseil de la Municipalité de St-Léandre modifiant les articles 3 et 4 du règlement 301-2016

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de St-Léandre désire modifier son règlement concernant le traitement des élus conformément aux dispositions de la Loi sur le Traitement des Élus municipaux (L.R.Q.,c.T-11.001), qui s'appliquent maintenant à celui-ci;

ATTENDU QU'en vertu des articles 2 et suivants de la Loi sur le Traitement des Élus municipaux (L.R.Q.,c.T-11.001), le Conseil peut, par règlement, fixer la rémunération du Maire et des autres membres du conseil;

ATTENDU QU'en vertu des articles 19 et suivants de la Loi sur le Traitement des élus municipaux (L.R.Q.,c.T-11.001),le conseil est tenu d'accorder une allocation de dépenses à ses membres;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de St-Léandre souhaite modifier les articles 3 et 4 du Règlement numéro 301-2016

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement fut préalablement donné lors de la séance ordinaire tenue le 9 janvier 2017 par monsieur Doris Saucier;

ATTENDU QU'un projet du présent règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 6 février 2017 par monsieur Doris Saucier;

ATTENDU QUE la directeur général et secrétaire-trésorier a publié l'avis public et le projet du présent règlement, tel que prescrit par la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Andrée Blouin et unanimement résolu;

QUE le règlement numéro 315- 2017 est et soit adopté et que le conseil ordonne, statue et décrète par le règlement 301 - 2016 ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le présent règlement 301-2016, modifie les articles 3 et 4 du règlement 301-2016 concernant la rémunération des élus municipaux.

ARTICLE 3

Rémunération de base :

Traitement offert aux membres du conseil ou forme de compensation émise pour les services à la municipalité :

Rémunération de base fixée sur une base annuelle :

- | | | |
|--------------------------|--------------------------|-------------|
| <input type="checkbox"/> | Le Maire : | 4 203.63 \$ |
| <input type="checkbox"/> | Les membres du conseil : | 1 400.66 \$ |

ARTICLE 4

Allocation de dépenses :

En plus de toute rémunération établie par le présent règlement, conformément à l'article 19 de la Loi sur le Traitement des élus municipaux, tout membre du conseil reçoit une allocation de dépenses inhérentes à ses fonctions d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération, abstraction faite de l'excédent prévu à l'article 20 de ladite loi, jusqu'à concurrence du maximum prévu à l'article 22 de cette loi.

Allocation de dépenses fixée sur une base annuelle :

- | | | |
|--------------------------|--------------------------|-------------|
| <input type="checkbox"/> | Le Maire : | 2 101.81 \$ |
| <input type="checkbox"/> | Les membres du conseil : | 701.11 \$ |

ARTICLE 5

Le présent règlement aura effet selon les dispositions de la Loi et aura effet à compter du 1 janvier 2017, pour les exercices financiers suivants.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Avis de motion donné le 9 janvier 2017

Dépôt du Projet du règlement présenté en séance ordinaire le 6 février

Avis public donné le 7 février 2017

Adoption le 6 mars 2017

7- Vente pour taxes 2017

Monsieur André Marcil, dépose les comptes à recevoir pour taxes impayées au montant total de 16 562.53 pour les années 2015 – 2016.

RÉSOLUTION 1703-05

Il est proposé par Monsieur Steve Castonguay et unanimement résolu de procéder aux démarches de recouvrement pour les taxes impayées pour les années 2015- 2016 pour les montants supérieur à 50.00\$ dû par courrier recommandés et de permettre à tous les citoyens le désirant de

prendre entente avec le trésorier de la municipalité pour obtenir une entente de paiement selon les résolutions en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

9- Demande d'aide financière au député de Matane Matapédia

RÉSOLUTION 1703-06

Il est proposé par Monsieur Marcel Tremblay et unanimement résolu de demander une nouvelle aide financière au Député de Matane Matapédia, Monsieur Pascal Bérubé, un montant d'aide financière pour l'entretien du réseau routier sur la route Principale pour 2017. Des estimé à plus de 100 000.00\$ sur environ 2 kilomètres. L'analyse des coûts réels de réfection s'effectuera au printemps 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

10- Résolution pour demande de subventions pour PIQ MADA et le Fonds des Petites Collectivités.

RÉSOLUTION 1703-07

Il est proposé par Monsieur Doris Saucier et unanimement résolu de demander une nouvelle aide financière dans le cadre du programme PIQ MADA et de mandater Monsieur André Marcil à titre de signataire et promoteur du projet pour la Municipalité de Saint-Léandre, de préparer la demande d'aide avec la collaboration de Madame Vanessa Caron et de l'envoyer une fois complète.

RÉSOLUTION 1703-08

Il est proposé par Monsieur Doris Saucier et unanimement résolu de demander une nouvelle aide financière dans le cadre du programme du Fonds des Petites Collectivités et de mandater Monsieur André Marcil à titre de signataire et promoteur du projet pour la Municipalité de Saint-Léandre, de préparer la demande d'aide avec la collaboration de Madame Vanessa Caron et de l'envoyer une fois complète.

11- Résolution pour le remboursement du Comité de Service Régional de de Protection des Incendies de la MRC de la Matanie

Considérant que la municipalité de Saint-Léandre à payer toutes les sommes dues dans le litige au sujet des Services incendie incluant les intérêts et toutes les autres sommes dues à la MRC de la Matanie en date du 1^{er} mars 2017;

Considérant le jugement de la Commission municipale du Québec, dossier : CMQ 65776, devant le Juge administratif, l'Honorable Denis Michaud, vice-président, obligeant la MRC 2 000.00\$/ mois à la municipalité pendant l'absence du camion de pompier;

Considérant que le Comité de Service Régional de de Protection des Incendies de la MRC de la Matanie, lors de la rencontre du 1^{er} mars, de procéder au remboursement à même les montants de surplus incluant les sommes versées par la Municipalité de Saint-Léandre;

Considérant que la Municipalité de Saint-Léandre paie déjà les frais judiciaires reliés aux dépenses des avocats dans les différents litiges avec la MRC de la Matanie;

Considérant que la Municipalité de Saint-Léandre désire se retirer du montant à rembourser à sa municipalité;

Résolution 1703-09

Il est proposé par Monsieur Steve Castonguay et unanimement résolu d'exiger que toutes les municipalités incluses dans l'entente du Comité de Service Régional de Protection des Incendies de la MRC de la Matanie, défrayent un montant équivalent au prorata de sa participation en se basant au pourcentage de la quote-part déjà calculer sur les montant de RFU en soustrayant la part de la Municipalité de Saint-Léandre à titre de remboursement des montants dus à la suite du jugement de la Commission Municipale du Québec dans le dossier : CMQ – 65776

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

12 Résolution pour M. Simard, cpa ca, Firme comptable RCGT

RÉSOLUTION 1703-10

Il est proposé par Monsieur Steve Castonguay et unanimement résolu de mandater Monsieur André Marcil, directeur général, secrétaire – trésorier de la municipalité de Saint-Léandre à titre de signataire quant à la lettre de mission dans le cadre de la communication initiale du mandat d'audit pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 par la Firme Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l. de Matane.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

13- Résolution pour demande de Permis d'alcool et d'évènements spéciaux 23 juillet 2017, Fabrique de la paroisse de Saint- Léandre

RÉSOLUTION 1703-11

Il est proposé Monsieur Marcel Tremblay et unanimement résolu d'accorder l'autorisation pour l'obtention d'un permis d'alcool et un permis d'événement spécial pour toutes les activités au cours de l'année 2017, pour la Fabrique de la Paroisse de Saint-Léandre,

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

14 Résolution pour la demande d'aide financière Comité des P'tits Léandre

RÉSOLUTION 1703-12

Il est proposé Monsieur Marcel Tremblay et unanimement résolu d'accorder un soutien financier au montant de 2 500.00\$ pour le maintien du service de garde du Comité Les P'tits Léandre, en leur demandant de préparer un plan de financement pour les montants demandé pour un total de 4 000.00\$ dans la lettre du 28 février 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

15 Résolution génie civil MRC

RÉSOLUTION 1703-13

Il est proposé Monsieur Doris Saucier et unanimement résolu de vendre toutes les heures de Saint-Léandre à payer pour le Service de Génie Civil de la MRC de la Matanie aux autres municipalité de la MRC qui le désirent au même coût que la MRC fournis à la Municipalité de Saint-Léandre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

16- Résolution pour la nomination sur le comité multi-ressources des territoires publics intra-municipaux de Clarence Lévesque de la MRC de la Matanie.

RÉSOLUTION 1703-14

Il est proposé Madame Andrée Blouin et unanimement résolu de procéder la nomination de Clarence Lévesque sur le comité multi-ressources des territoires publics intra-municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

17 Subvention parc inter- générationnel

Un point d'information a été annoncé qu'une subvention de la part du Gouvernement Fédéral de 12 000.00\$ avec l'aide du député Monsieur Rémi Massé a été donnée pour le parc inter- générationnel.

18 Résolution de fin de contrat employé de la municipalité

RÉSOLUTION 1703-15

Il est proposé Madame Andrée Blouin de mettre fin au contrat de travail de Monsieur André Lagacé, le 18 mars 2017, fin de saison hiver 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

19 Vente terrain municipal (suivis)

Aucun développement dans la vente des terrains municipaux, le dossier va suivre au printemps avec la fonte des neige afin délimité les terrains à vendre.

20 Explication PowerPoint taxes service 2017

À titre d'information, Monsieur André Marcil, Trésorier de la Municipalité explique la facturation supplémentaire pour les taxes de services 2015 2016 et 2017 principalement relié à la collecte ordure pour les chalets.

21 Varia

Aucun point ajouté à varia

22 Période des questions

Une période de question a lieu sur les sujets de la séance ordinaire du lundi 6 mars 2017.

Il est prévu de tenir une séance extraordinaire afin de répondre aux demandes des citoyens au sujet du crédit sur les taxes de service 2015 – 2016- 2017.

23 Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 1703-16

Il est proposé par Madame Andrée Blouin et unanimement résolu de procéder à la levée de séance ordinaire du 6 mars 2017, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 55.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Clarence Lévesque
Maire

André Marcil,
Directeur général,
secrétaire-trésorier

Je soussigné, Clarence Lévesque, maire de la municipalité; de Saint-Léandre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.